



Paris, le 6 avril 2011

Monsieur le Premier Ministre

Madame la Ministre de l'écologie,
du développement durable, des transports et du logement,

Objet : Transfert de propriété du domaine public fluvial à VNF

Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre,

Suite à l'audience du 29 mars 2011 accordée par Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à nos Fédérations, son Cabinet a annoncé l'arbitrage favorable au transfert des 4400 agents des Services de navigation du MEDDTL et de leurs infrastructures à l'Etablissement public Voies Navigables de France (VNF) ainsi que la poursuite de celui du réseau secondaire auprès des collectivités locales.

Nous dénonçons cette décision arrêté sans concertation et réaffirmons notre désaccord profond sur le fait que le Gouvernement engage les dispositions pour aller directement à ces transferts à VNF.

Par lettre ouverte ci-jointe aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale, nous avons rappelé que le Parlement n'a pas été consulté conformément aux dispositions prévues par la loi Grenelle 1 du 3 aout 2009 relative à une étude d'opportunité de ces transferts.

Nos organisations réaffirment par ailleurs leur attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et de ses missions.

Nous exigeons un débat et une consultation la plus large avec les acteurs sociaux que nous sommes au sein du Ministère et considérons inacceptable le passage en force du Gouvernement bafouant sa propre loi.

Veillez croire Monsieur le Premier Ministre et Madame la Ministre, à notre considération distinguée.

Le Secrétaire général CGT
Jean-Marie RECH

Le Secrétaire général FO
Jean HEDOU

Le Secrétaire général CFDT
Hubert LEBRETON